



Édito spécial : François Legentilhomme

Nous avons appris le décès de François Legentilhomme survenu le 17 mai à l'âge de 73 ans.

Pour la fédération Animation Rurale 44 François est synonyme d'engagement, de conviction et de partage.

François, agriculteur à Ste-Anne-sur-Brivet, aura été notre administrateur de 1975 à 2002 : administrateur de la FDAFR44, vice-président puis administrateur d'Animation Rurale 44. Il a également été administrateur de l'UDAF et administrateur puis président de la MSA. Il aura participé, avec d'autres, à la fondation du nouvel élan de 1994 en créant Animation Rurale 44, puis le fond d'aide aux associations dès 1995 et le service paie en 1996. Président de la MSA, il a soutenu notre fédération, pour la création et le développement de services aux familles en milieu rural, notamment dans le domaine de la petite enfance.

Comme il nous l'avait confié lors d'une interview pour fêter les 20 ans d'Animation Rurale 44 en 2014, son engagement était pour le service aux familles. Il était important pour lui, lors de la création d'Animation Rurale 44 en 1994, que ce projet puisse être partagé avec un maximum d'associations lors de rencontres territoriales et qu'au dépôt des statuts en préfecture, aucune ne manque à l'appel.

Il est toujours utile de se rappeler de l'histoire pour savoir qui nous sommes. Aussi, il nous semble important de transmettre l'héritage de la construction d'Animation Rurale 44 au travers un écrit proposé en 1999 qui retrace le parcours de notre fédération.

Avant Animation Rurale 44 était la FD.AFR (Fédération Départementale des Associations Familiales Rurales). AFR (Association Familiale Rurale), c'est le signe, le nom. Ce nom fait partie de l'histoire de la fédération, **créée en 1947**, sous le sigle FD.AFR

A partir de 1972, la FD.AFR s'est démarquée de sa fédération nationale, alors la FNAFR, sur des divergences de plus en plus profondes :

- Un fonctionnement non démocratique de la fédération nationale. Deux exemples : la dissolution unilatérale d'une commission nationale qui avait des réflexions avancées dans le domaine éducatif en centres de loisirs et la non prise en compte de l'expression de la base,
- Des prises de position très conservatrices de la part de la Fédération nationale face aux évolutions de la société (contraception, IVG, vœux aux hormones...).

A partir de 1978, le conseil de notre fédération départementale décide de ne plus payer de cotisations nationales.

Mai 1983 : notre fédération est exclue par la fédération nationale et la FNAFR crée en Loire-Atlantique une deuxième FD.AFR affiliée à la fédération nationale.

De juin 1984 à janvier 1994, une succession de procédures judiciaires (de notre fédération et de la fédération nationale) aboutissent à deux décisions de la Cour d'Appel :

- Elle confirme le premier jugement : la deuxième Fédération Départementale des AFR (créée en 1983 par la fédération nationale) n'a plus le droit de porter ce titre dont nous avions l'antériorité.

Cette deuxième FD.AFR (affiliée fédération nationale) change de titre, elle prend le nom de « association FAMILLES RURALES ». C'est à cette période que la Fédération Nationale a lancé opportunément une opération modernisation du titre pour ses 2600 associations locales affiliées, qui ont ainsi dû abandonner leur nom « ASSOCIATION FAMILIALE RURALE » pour celui de « association FAMILLES RURALES ». Rares sont celles qui ont su alors pourquoi on leur avait réellement demandé de changer de titre (pour la petite histoire, en 1947 à la création des Associations Familiales Rurales, la Fédération Nationale s'était appelée « Fédération de la Famille Rurale » !!!

- La Cour d'Appel de Rennes revient sur le premier jugement : elle condamne cette fois notre fédération (acquittée en première instance) à payer son arriéré de cotisation avec intérêts à effet rétroactif (le montant à payer avoisine 450 000 F, les intérêts doublent la dette).

Notre Fédération tente une négociation de la dette. La Fédération Nationale dit « non, vous n'avez qu'à licencier votre personnel ». Le Tribunal de Grande Instance est choqué d'un tel « jusqu'aboutisme » par une fédération Nationale à l'encontre d'une structure départementale poursuivant des buts similaires. Le Tribunal nomme un mandataire judiciaire pour accompagner la liquidation de la FD AFR qui ne peut payer cette seule et unique créance. Il nous aide à créer une nouvelle fédération : ANIMATION RURALE 44 qui achète le savoir faire de l'équipe et reprend le personnel de la FD AFR. Celle-ci sera dissoute officiellement le 14 décembre 1994.

ANIMATION RURALE 44 EST NÉE LE 21 OCTOBRE 1994

Elle a été créée par les 65 associations de la fédération en liquidation (il n'en manquera aucune à la signature), pour préserver une expérience de presque 50 années au service d'un « monde rural en action ». Si cette période fut éprouvante pour les administrateurs et les permanents de la fédération, elle fut surtout très riche et dynamisante. Elle a apporté un nouveau souffle car sept ans plus tard, en 2001, 34 nouvelles associations avaient demandé leur affiliation à ANIMATION RURALE 44.



Journée Fédérale 5 octobre 2019

Samedi 5 octobre 2019 / 10h-18h / Carquefou

3 Ateliers avec témoignages le matin :

- Être dirigeant.e associatif.ve, administrer une association
- Les modèles socio-économiques des associations
- Un projet fédéral rural

Un début d'après-midi avec l'AG statutaire

La fin d'après-midi sera consacrée aux relations entre associations et collectivités

Le programme détaillé vous sera communiqué prochainement.

Départ de Laurent Touron

Laurent nous a fait part de son souhait de quitter la fédération pour s'orienter vers de nouveaux horizons. Son départ sera effectif fin août. Il était arrivé en novembre 2017 en ayant déjà commencé une formation pour lui permettre de se réorienter. Afin de faciliter la transition, la fédération a recruté depuis le mois de juin Arnaud Vaillant.

Arrivée d'Arnaud Vaillant

Nous souhaitons la bienvenue à Arnaud Vaillant, nouvel arrivant dans l'équipe fédérale en tant qu'AVAT et codirecteur.

Depuis début juin il est présent dans les locaux d'AR44 pour assurer le tuitage avec Laurent Touron.

Résidant dans le Nord Loire, membre d'association de musique et d'éducation populaire, il a un **parcours d'animateur, de directeur de centre de loisir et de formateur dans l'animation, le handicap et la petite enfance.**

Fin de stage de Cécile Bourget

Cécile Bourget a terminé sa formation DEJEPS. Elle a finalisé son parcours par l'animation de la matinée de formation autour de l'Avenant 46 de la Convention Collective Nationale de l'Animation qui était organisée le 5 mai dernier. Nous lui souhaitons pleine réussite dans ses futurs projets.

Formations des bénévoles dans le cadre du FDVA

La commission FDVA du 20 juin dernier a validé 6 thématiques de formation que nous souhaitons mettre en place pour les bénévoles du réseau fédéral :

- S'initier à la comptabilité : comprendre les différents documents en comptabilité pour faciliter la gestion collective de l'association
- S'initier à l'analyse financière : la gestion financière, un outil au service du projet
- Être employeur bénévole : les étapes clés du projet à l'embauche
- Être employeur bénévole : organiser le suivi des salarié.es, maîtriser la vie du contrat de travail
- Savoir élaborer et utiliser le budget prévisionnel de son association
- Responsables associatifs, doit-on faire évoluer le projet associatif ? Le projet associatif comme outil collectif de mobilisation.

Les dates, lieux et horaires seront communiqués très prochainement avec un guide complet des formations.

Présence fédérale en juillet et août

Pôle paie et droit social

Comme chaque année en raison de l'édition des bulletins des Accueils de Loisirs (150 bulletins supplémentaires), les échéances de traitement et d'envoi des salaires seront décalées de 4 ou 5 jours ouvrés. Vous trouverez **les modalités des transmissions sur le [document disponible ici](#)** en fonction de votre situation et fonctionnement de cet été.

A noter :

- En cas de fins de contrat à la date du 05 juillet : adressez-nous avant le 11 juillet toutes les informations pour éditer le bulletin de salaire, nous ferons notre possible pour l'éditer dans les meilleurs délais avec l'attestation Pole emploi.
- Pour les embauches au 08 juillet : pensez à anticiper vos demandes de DUE : du 01 au 05 juillet.
- Fermeture du pôle paie le vendredi 16 août.

Pôle gestion comptable

Le pôle gestion comptable sera présent sur l'ensemble de l'été. En fonction des congés, un roulement est organisé et les messages seront relevés par la personne présente. Afin de vous assurer de la transmission des messages il est conseillé de **privilégier le courrier informatique.**

Pôle accompagnement à la vie associative

La permanence du pôle accompagnement à la vie associative sera assurée par les 3 AVATs (Noémie, Olivier et Arnaud) jusqu'au 18 juillet.

Puis pendant 1 mois Arnaud sera présent. Un relais de messagerie sera organisé pour faciliter la réception des demandes.

Organisation du pilotage fédéral

Dans la continuité du travail entamé fin 2018 avec la mise en place d'un fonctionnement en codirection, la fédération poursuit dans cette voie en affirmant que **le projet politique de la fédération est bien d'accompagner les acteurs sur les territoires.** Aussi, pour faciliter ce portage politique et la vision transversale de notre projet, le **pôle AVAT est délégué pour piloter la fédération.** A ce jour, **le pilotage fédéral est donc assuré par Noémie Ménard, Olivier Leclercq et Arnaud Vaillant.**